

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le quinze juillet à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 08 Juillet 2025.

PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Karine PUPECKI, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Noël MOULIN (procuration à Mr Gérard RIBELLES),
Mme Catherine BOULARD (procuration à Mme Karine PUPECKI),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mr David LACAN (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER),

Secrétaire de séance : Mme Déborah CROTTIER-COMBE.

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 2025.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision 2025-13 du 26 juin 2025 : concernant la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'aire de retournement des bus à Commelle-Vernay par le cabinet REALITES URBANISME ET AMENAGEMENT, 34 rue Georges Plasse 42300 ROANNE pour un montant de 5 600 € HT soit 6 720 € TTC.

• **Approbation et autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire de COMMELLE-VERNAY**

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée que la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la cour d'école élémentaire de Commelle-Vernay a été confiée au cabinet REALITES URBANISME ET AMENAGEMENT.

La mission de maîtrise d'œuvre qui sera réalisée par REALITES URBANISME ET AMENAGEMENT se décompose en plusieurs phases avec notamment :

- L'avant-projet détaillé,
- Le projet, l'assistance en phase de consultation,
- Les visas des études d'exécution,
- La direction de l'exécution des travaux,
- L'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier,
- L'assistance aux opérations de réception, garantie de parfait achèvement.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est de 25 250 € HT soit 30 300 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le marché public relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la cour d'école élémentaire au cabinet REALITES URBANISME ET AMENAGEMENT.

• **Autorisation au Maire à signer le marché de travaux pour l'assainissement de la cour de l'école élémentaire de COMMELLE-VERNAY**

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux d'assainissement de la cour de l'école élémentaire de COMMELLE-VERNAY.

Trois entreprises sont actuellement consultées. Elles ont reçu un dossier de consultation pour les travaux de reprise des réseaux d'assainissement dans la cour de l'école élémentaire, élaboré par le Bureau d'Etudes REALITES. La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 18 juillet 2025 à 12 h 00.

Pour ne pas retarder le projet, il est proposé que soit donnée, à Monsieur le Maire, l'autorisation d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et de signer le marché correspondant à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché public ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution du marché de travaux de reprise des réseaux d'assainissement de la cour de l'école élémentaire de COMMELLE-VERNAY quel que soit le montant de ce marché.

• **Autorisation au Maire à signer le marché de travaux pour l'aire de retournement au droit de la clinique des Monts du Forez à Chassignol à COMMELLE-VERNAY**

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée qu'une consultation va être lancée pour la réalisation des travaux de réalisation d'une aire de retournement au droit de la clinique des Monts du Forez à Chassignol à COMMELLE-VERNAY.

3 entreprises vont être consultées. Elles vont recevoir un dossier de consultation pour les travaux de réalisation d'une aire de retournement au droit de la clinique des Monts du Forez à Chassignol, élaboré par le Bureau d'Etudes REALITES. La date limite de remise des offres est fixée à fin juillet 2025.

Pour ne pas retarder le projet, il est proposé que soit donnée, à Monsieur le Maire, l'autorisation d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et de signer le marché correspondant à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché public ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution du marché de travaux de réalisation d'une aire de retournement au droit de la clinique des Monts du Forez à Chassignol à COMMELLE-VERNAY quel que soit le montant de ce marché.

• Tarifs du restaurant scolaire communal – Année scolaire 2025-2026 et renouvellement de la convention triennale de soutien aux cantines scolaires

Madame CATHELAND, Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que l'ouverture du restaurant scolaire communal au 01 janvier 2013 a nécessité la fixation de tarifs de restauration pour les utilisateurs du restaurant scolaire. Ils ont été déterminés selon le quotient familial ou le lieu de résidence.

Pour mémoire, la règle retenue pour le calcul du quotient familial est la suivante :

Le calcul du quotient familial (QF) est déterminé en fonction des ressources du foyer : $1/12^e$ des ressources imposables de la famille divisé par le nombre de parts (2 parts pour le couple ou l'allocataire isolé, $1/2$ part supplémentaire pour chacun des deux premiers enfants, 1 part supplémentaire pour le 3^e enfant.

Aussi, il est décidé d'appliquer les tarifs en fonction du Quotient Familial (QF) et du lieu de résidence.

Madame CATHELAND rappelle aussi que depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune a signé avec l'Etat, une convention triennale de soutien aux cantines scolaires lui permettant de proposer un tarif à 1 € pour les familles les plus défavorisées. Cette convention étant échue, il convient de la renouveler.

Il est rappelé à l'assemblée qu'il y a une volonté de lutter contre le gaspillage alimentaire. Des actions ont été menées au sein du restaurant scolaire (pesées, tri sélectif) mais il demeure que nombre de repas commandés et non consommés par absence d'annulation se retrouvent jetés. Aussi, afin de sensibiliser les parents, qui doivent être des acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire, il a été décidé en 2022 de facturer à un prix de 8,00 € les repas commandés et non consommés, quel que soit le QF attribué.

A compter du 1er septembre 2025 et pour l'année scolaire 2025-2026, les tarifs proposés sont les suivants :

• QF jusqu'à 450 € :	1,00 €
• QF de 451 à 750 € :	4,50 €
• QF de 751 à 1200 €	5,05 €
• QF à partir de 1201 €	5,15 €
• Tarif extérieur commune :	6,75 €
• Tarif repas majorés car commandés mais non consommés	8,00 €.

Il est précisé que les tarifs de la restauration scolaire sont votés chaque année mais le tarif concernant les QF jusqu'à 450 sera maintenu à 1 € pendant toute la durée de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 à compter du 1^{er} septembre 2025 et examine et approuve la convention triennale de soutien aux cantines scolaires et son avenant EGALIM. Il est précisé que cette convention s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31/12/2027.

- **Opération Pass'Sport+ - Fixation des tarifs Année 2025**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'objectif de ce dispositif est de proposer des séances d'initiation ou de découverte de certaines activités sportives et de loisirs durant les vacances scolaires d'été, en partenariat avec le tissu associatif sportif local. Il précise que dans les années quatre-vingt-dix, les villes de LE COTEAU, RIORGES et MABLY se sont associées à la Ville de ROANNE qui organisait depuis une dizaine d'années, l'opération PASS'SPORT destinée aux jeunes de 6 à 16 ans.

L'opération PASS'SPORT au fil des années a connu des évolutions et la commune de VILLEREST a rejoint le dispositif en 2011. Cette opération étant très appréciée par les jeunes usagers, la commune de COMMELLE-VERNAY a intégré le dispositif en 2012. Pour cela, il a été nécessaire de signer une convention avec les différents partenaires qui fixe les modalités d'organisation de l'opération PASS'SPORT+ et les conditions financières qui l'accompagnent.

Les tarifs proposés chaque année doivent être approuvés par le Conseil Municipal. Pour l'année 2025, le coût d'un stage est de 35 € et de 14 € en cas de tarif réduit (quotient familial inférieur ou égal à 610).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le montant des stages de l'opération Pass'Sport+ pour l'année 2025 présentés.

- **Attribution d'une subvention au Comité des fêtes de COMMELLE-VERNAY pour l'organisation d'un feu d'artifice**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de COMMELLE-VERNAY a organisé le feu d'artifice à l'occasion de la fête du 13 juillet 2025.

Cette fête a été grand succès et a attiré un public nombreux.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 euros au Comité des fêtes de COMMELLE-VERNAY en charge de l'organisation de ces festivités pour financer une partie du feu d'artifice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité cette proposition.

- **Attribution d'une subvention à l'Association de Pétanque de COMMELLE-VERNAY pour sa participation à la manifestation BICLOU**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, informe le Conseil Municipal que l'Association de Pétanque de COMMELLE-VERNAY a participé à l'organisation de la manifestation BICLOU le 9 juin 2025.

Cette manifestation a été très appréciée par un public nombreux.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 350 euros à l'Association de Pétanque de COMMELLE-VERNAY en charge de l'organisation d'une buvette et du ravitaillement des bénévoles engagés pour le bon déroulement cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- **Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

Madame PAVALLIER, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs suite à des propositions d'avancement de grade pour l'année 2025.

Aussi, les modifications du tableau des effectifs de la commune concernent la création de 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet suite aux avancements de grades 2025 demandés au 01/10/2025.

Les 2 postes d'adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet ainsi laissés libres par l'avancement sont supprimés dans le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

- **Rapport d'activités de Roannais Agglomération -Année 2024**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité de Roannais Agglomération portant sur l'année 2024, lequel rapport a été transmis à la commune de Commelle-Vernay en application de la loi de renforcement et de simplification de la coopération intercommunale.

Ce rapport synthétise les données générales (notamment les finances) de la Communauté d'Agglomération et relate les différentes opérations réalisées au cours de l'année 2024 dans chacun de ses domaines d'intervention.

Le Conseil Municipal prend note de la présentation du rapport d'activité 2024 de Roannais Agglomération.

- **Etude pour la création d'un mode doux entre le rond-point des Arnauds et le rond-point de Polichon sur la commune de COMMELLE-VERNAY - Demande de subvention auprès de Roannais Agglomération au titre du Fonds de concours**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du schéma directeur vélo, Roannais Agglomération peut, par l'intermédiaire de fonds de concours, apporter un soutien financier aux communes afin de les aider à financer les études de faisabilité de nouveaux aménagements.

L'étude de faisabilité entre le giratoire de la salle d'animation et le giratoire de Polichon correspond à une continuité sur le plan vélo.

Le règlement d'intervention des fonds de concours de Roannais Agglomération met en évidence la possibilité de percevoir un fonds de concours pour les études des futurs projets.

Deux conditions encadrent ce dispositif :

Montant de plafonnement de l'aide :

- L'aide de 50 % est plafonnée à un montant maximum de 5 000 € par étude réalisée ou 1 500 € par kilomètre étudié.
- Le financement peut inclure les coûts de diagnostics, relevés topographiques, étude de trafic, faisabilité technique et estimation budgétaire des aménagements proposés.
- L'aide accordée est le montant le plus faible calculé entre les deux dispositifs.

Par conséquent, compte-tenu du linéaire étudié qui correspond à 1,5 km, le montant du fonds de concours demandé à Roannais Agglomération est de 1 500 € x 1,5 km soit 2 250,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention à hauteur de 2 250 € pour la commune de COMMELLE-VERNAY auprès de Roannais Agglomération au titre du fonds de concours pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un mode doux entre le rond-point des Arnauds et le rond-point de Polichon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 16.

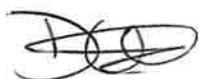
Ont signé au registre Mr le Maire et la Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 15 juillet 2025.

La Secrétaire de séance,

D. CROTTIER-COMBE



Le Maire,

D. FRECHET

